

Missions principales

être

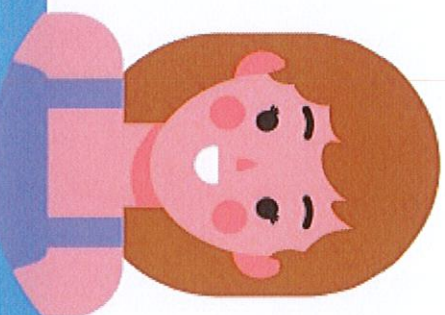
- être en équipe.
- être de service public.
- être rigoureux et de rigueur.
- être disponibles et de l'organisation.
- être à disposition.
- être à la réserve.

administrative

- être des présences enfants.
- être de la réservation des familles.
- être de la réglementation inhérente aux Accueils Mineurs (hygiène, sécurité, taux d'encadrement...), procéder à la mise à jour de cette réglementation.
- être des courriers, rapports et bilans ou tout autre document nécessaire à la remontée d'informations.
- être de l'évaluation écrite des différents projets, de façon individuelle et annuelle.

animation

- être de la création de grille d'entretien, de suivi des entretiens... en lien avec les besoins repérés.
- être de l'accompagnement l'équipe d'animation, de la planification de l'entretien pédagogique.
- être de la formation et des référents du secteur, de l'évaluation des animateurs et des référents (objectifs, conseils et suivi, entretien professionnel, ...).
- être de la restauration, de la restauration et de l'animation des équipes d'animation, de restauration et de l'animation des équipes.
- être de l'aide pour les animateurs.
- être de la gestion des temps de réunion et de formation des équipes.



RESPONSABLE ADJOINT.E

Savoir faire

- Participer activement aux réunions, à l'élaboration du job d'animation.
- Relais des informations transmises par la direction.
- Application des demandes du supérieur hiérarchique.

Continuité de service

- Assurer les missions principales du directeur multi-site.
- Assurer le remplacement d'un animateur le cas échéant.

Lien partenaires

- Initier des projets dans le cadre de la continuité éducative et de la mise en œuvre de la politique éducative.
- Assister aux conseils d'école.

Lieu de travail

- Territoire communautaire.

Développement

- Encadrer et participer à la formation des BAFA Citoyens.
- Participer activement à l'élaboration et la mise en œuvre de la politique éducative.
- Être force de proposition notamment quant à l'amélioration de l'organisation.

Temps d'encadrement face à l'enfant

- Pause méridienne.
- Accueil du mercredi et ACM conformément à la réglementation en vigueur.